



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2021-127 modifiant le règlement de lotissement 2013-058 afin de le rendre conforme au règlement 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant certaines dispositions relatives à la protection des cours d'eau.**

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : [www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/](http://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/)

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 9 février 2022

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et greffière-trésorière